



Red-Fish Neuchâtel
www.rfn.ch
jm.gueguen@rfn.ch

Concept de protection v.03

Ci-après, les mesures pour une reprise de la pratique des sports aquatiques dans les piscines du Nid-du-Crô sont expliquées du point de vue du Red-Fish Neuchâtel, en accord avec la ville de Neuchâtel. Les motifs et les mesures se fondent sur les ordonnances et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et sur le concept de l'Association des piscines Romandes et Tessinoises pour l'exploitation des piscines en situation de pandémie.

¹ Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine a été choisie dans ce document, toutes les informations concernent cependant les membres des deux sexes.



Table des matières

| | | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1 | Objectifs | 3 |
| 2 | Présentation | 3 |
| 3 | Mesures pour l'utilisation des piscines du Nid-du-Crô | 3 |
| 4 | Mesures pour l'organisation d'entraînements | 4 |
| 5 | Mesures pour l'organisation d'entraînements dans les piscines | 5 |
| 6 | Règles de base pour l'activité des sports aquatiques..... | 5 |
| 7 | Organisation de l'entraînement des sports aquatiques | 5 |
| | Swimming..... | 5 |
| | Diving | 5 |
| | Artistic Swimming | 6 |
| | Water-polo..... | 6 |
| 8 | Responsabilités pour la mise en œuvre sur place..... | 6 |
| 9 | Communication du concept de protection..... | 6 |
| 10 | Annexes..... | 8 |
| | Le concept schématisé..... | 8 |
| | Surfaces de bain et préconisation d'utilisation | 9 |
| | Textes..... | 10 |



Objectifs

Il s'agit de la 3^{ème} version de ce concept.

Le présent concept de protection vise à permettre une reprise ordonnée des activités des sports aquatiques au Red-Fish Neuchâtel dès le lundi 7 septembre 2020 (jusqu'à nouvel avis) et à protéger tant les nageurs que l'encadrement contre l'infection par le COVID-19.

Malgré le concept de protection mis en place par le Red-Fish Neuchâtel, et validé par la Ville de Neuchâtel, la reprise des activités au sein du club se font sur la base la base du volontariat.

Le Red-Fish Neuchâtel compte sur la grande solidarité habituelle et le comportement exemplaire de tous ses membres.

Présentation

Les règles de distance et d'hygiène personnelles des baigneurs et des employés seront effectuées par le biais d'informations, de mesures organisationnelles et surtout de la propre initiative des personnes concernées (affichage, fléchage, délimitation...).

Un plan d'occupation et des périodes d'entraînement seront affichés.

Mesures pour l'utilisation des piscines du Nid-du-Crô

Installation

Ce concept ne prend en considération que les espaces intérieurs des piscines du Nid-du-Crô.

Accès

L'accès aux piscines se fait via le chemin suivant :

- Accès par la passerelle d'accès aux locaux du Red-Fish Neuchâtel.
Un affichage sera effectué pour qu'il n'y ait qu'un sens de flux du public à la fois sur la passerelle et les escaliers d'accès.
- Les membres et employés du Red-Fish Neuchâtel, devront dans l'espace du local, dans la mesure où les distanciations sociales ne peuvent être respectées (bureaux, vestiaires...) porter **OBLIGATOIREMENT** le masque.
- Il n'y aura pas de zone d'attente dans l'espace du local.
- Dans les 2 vestiaires dames et messieurs, il est demandé de respecter une distance minimale d'1.50m.
ATTENTION : les athlètes doivent arriver en étant déjà équipé de leur maillot de bain.
- Les athlètes accèdent à l'intérieur des piscines via le local Coachs.
La porte de ce local sera ouverte en permanence.
- Une zone d'attente permettra le flux unilatéral dans les escaliers d'accès aux bassins.
- A la sortie, les athlètes utiliseront le tourniquet pour l'accès vers les vestiaires
ATTENTION : il est impératif que les athlètes disposent de leur abonnement individuel aux piscines
- La sortie des installations se fait dans le sens opposé à l'entrée selon les mêmes modalités

Entretien

- Plusieurs fois par jour, la désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) est effectuée, entre les intervalles d'utilisation.
- La désinfection des surfaces des sols est effectuée quotidiennement.

Zone de vestiaires

Dans les zones de vestiaires, le respect de la règle de la distance entre les membres doit être soutenu par des mesures de conception. Les mesures suivantes sont axées autour :



- Des avis contenant des informations sur les règles de conduite sont affichés dans les vestiaires.
- Des distributeurs de produits désinfectants sont prévus dans les vestiaires.
- Les zones de douche ne sont accessibles qu'en cas d'extrême nécessité.
- Les toilettes ne peuvent être utilisées que dans la mesure où après chaque usage un désinfectant ménager ordinaire a été utilisé pour nettoyer les sanitaires communs (toilettes, lavabos).

Piscines

Les mesures suivantes sont recommandées au niveau des bassins, de leurs abords et des zones de repos :

- L'arrivée aux piscines se fait par le côté gradins. La sortie se fait par le côté lac
- Des zones d'attente et d'échauffement à sec sont prévues dans les abords des bassins.
- La désinfection des surfaces utilisées (poignées de porte, mains courantes, etc.) est effectuée plusieurs fois par jour, entre les intervalles d'utilisation.
- La désinfection des surfaces des revêtements de sol est effectuée quotidiennement.

Mesures pour l'organisation d'entraînements

La ville de Neuchâtel et le Red-Fish Neuchâtel se sont accordés pour convenir jusqu'à nouvel avis des conditions suivantes pour les entraînements.

Disponibilités

Les entraînements sont possibles sur les installations intérieures sportives (fosse à plongeon, bassin de natation) en référence du plan d'eau validé par le gestionnaires des piscines pour la saison 2020-2021.

Traitement de l'eau

D'après les conclusions sur l'effet mortel de l'eau chlorée sur le virus corona, l'entraînement des quatre sports aquatiques, du triathlon se caractérise par un très faible taux d'accidents et présente donc un risque faible général.

Utilisation des bassins

Pour permettre les entraînements, le Red-Fish Neuchâtel se limitera à la fréquentation maximale instantanée suivante :

- Présence dans l'eau des bassins : 272 personnes maximum
Utilisation mixte du club et des activités de la piscine

Fréquentation

L'exploitation des piscines du Nid-du-Crô ne peut se faire qu'à des conditions strictes :

- Limitée aux membres du Red-Fish Neuchâtel ;
- Réservée aux athlètes et aux entraîneurs ;
- Pas de visiteur possible.

Contrôles d'accès, listes de présence et conditions de suivi – "Tracking"

Le Red-Fish Neuchâtel déclare la liste de tous les membres – coordonnées, contacts ... - autorisés à utiliser les installations au gestionnaire de la piscine.

Le contrôle d'accès aux piscines est de la responsabilité de la ville. Il est assuré par son personnel sur les bases de la déclaration préalable.

Les listes de présence est de la responsabilité du Red-Fish Neuchâtel. Elles doivent rendre possible, à tout moment, de retrouver les personnes qui ont assisté à l'entraînement. Les listes sont enregistrées et traitées numériquement, de sorte qu'un "suivi" (tracking) des participants soit possible en cas de suspicion.

Contact physique direct et distance sociale

L'entraînement dans l'eau pour tous les sports aquatiques (natation, diving, artistic swimming, waterpolo, triathlon) doit, pour autant que les ordonnances l'exigent, être organisé de manière à ce qu'il n'y ait à aucun moment de contact physique direct et/ou que la distance entre les athlètes.



Règles de base pour l'activité des sports aquatiques

- Avant la reprise sportives, une explication des règles de base d'hygiène et de distance aura lieu via l'envoi de ces mesures de protection. Elle devra en sus comprendre les règles de bases comprenant la désinfection des mains, la procédure à appliquer en cas de toux et d'éternuement et la distance minimale requise.
- Si des symptômes de COVID-19 sont détectés, la participation aux activités sportives n'est pas autorisée. La personne concernée doit immédiatement entrer en quarantaine et en informer le médecin personnel et le directeur du Red-Fish Neuchâtel : par mail jm.gueguen@rfn.ch ou téléphone au 076 475 01 24.
- Les athlètes doivent se changer à la maison avant de s'entraîner. Après l'entraînement, ils se rhabillent dans des vestiaires.
- Les athlètes doivent dans la mesure du possible prendre une douche à la maison après l'entraînement.
- Les athlètes doivent dans la mesure du possible aller aux toilettes à la maison.
- Un désinfectant pour les mains doit être utilisé à l'entrée des installations de piscine.
- Les portes intérieures doivent rester ouvertes autant que possible afin de minimiser l'utilisation des poignées de porte.
- La durée du séjour dans les locaux des installations sportives avant et après l'entraînement doit être aussi courte que possible.
- A la piscine, aucune nourriture ou boisson ne doit être consommée (goûter, café, distributeur automatique, etc.). Une gourde à usage strictement personnel est autorisée durant la séance.

Responsabilités pour la mise en œuvre sur place

- Le Red-Fish Neuchâtel s'engage à veiller à ce que le concept de protection soit mis en œuvre et respecté au cours de ses activités.
- Les responsables sportifs du Red-Fish Neuchâtel sont chargés de déterminer quels athlètes sont autorisés à participer aux activités sportives.
- Le Red-Fish Neuchâtel est responsable du nettoyage et de la désinfection de ses espaces.
- Les entraîneurs/moniteurs sont chargés de contrôler les présences, de respecter et faire respecter les distances et les règles d'hygiène dans la piscine.
- Le Red-Fish Neuchâtel est chargé de fournir les données d'adresse des participants.
- Chaque participant est responsable du respect de la distance et des règles d'hygiène à l'arrivée et au départ ainsi que dans la vie quotidienne en dehors de l'activité sportive.
- Les entraîneurs/moniteurs et les athlètes participants s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le concept de protection et à se soutenir mutuellement.

Communication du concept de protection

- Le concept de protection est proposé et validé par le comité central du Red-Fish Neuchâtel.
- Il est proposé pour validation et mise en action au service de la Ville de Neuchâtel.
- Il est envoyé à tous les membres (concernés par une reprise des activités) par e-mail avec les autres documents d'information.
- En outre, il sera publié sur la page web du Red-Fish Neuchâtel avec les documents d'information.
- Le concept de protection sera continuellement adapté aux ordonnances COVID-19 mises à jour et aux directives correspondantes du Conseil Fédéral ; toute modification éventuelle sera immédiatement communiquée.
- Ce document sert de base au concept de protection du Red-Fish Neuchâtel pour le compte de la Ville de Neuchâtel. Il peut être modifié en fonction de la législation et des usages mis en pratique, sur avenant écrit contenant la signature d'une personne à minima des 2 parties concernées.



Neuchâtel, le 31.08.2020

Signature de Daniel Gummy, Président du Red-Fish Neuchâtel

Signature de Jean-Marc Gueguen, Directeur du Red-Fish Neuchâtel

RED-FISH NEUCHATEL
Route des Falaises-30
2000 NEUCHATEL
WWW.RFN.CH

Signature de Mathieu Séguéla, Gestionnaire des piscines